



Bulletin d'Adhésion

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Tél : Fax :

Portable : Email :

Effectifs :

SIRET : NAF :

déclare adhérer à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Lot

Fait à le

Signature & Cachet

Les cotisations sont appelées et encaissées par la Caisse de Congés Payés du Bâtiment de la Région de Toulouse sur les bordereaux d'appels des congés (1,15 % des salaires).

ou cotisation forfaitaire annuelle (280 €) pour les artisans seuls.

Les demandes d'adhésion sont soumises au Conseil d'administration qui statue par une décision souveraine et non motivée.

La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux renseignements facultatifs, fournis par les adhérents. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant qui peut être exercé auprès de la Fédération du Bâtiment et des T.P. du LOT.